

Des experts en mode solution : innovation technologique et sociale

46 centres

1000 experts

Partout au Québec

NOTE À L'ATTENTION :
Comité permanent des finances - Budget fédéral 2015

LES CCTT

Les centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales novatrices (CCTT) sont reconnus en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Au nombre de 46, soit 40 CCTT technologiques et 6 CCTT en pratiques sociales novatrices, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois, tant dans les grands centres que dans les régions. Chaque CCTT réalise des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et d'information et se spécialise dans un domaine spécifique allant des technologies manufacturières avancées à l'intégration des immigrants en passant par l'agriculture, les biotechnologies, l'écocitoyenneté, les composites... et une multitude d'autres domaines! Il s'agit d'un réseau de plus de 1 100 experts de l'innovation technologique et sociale au service de clients de toutes tailles, qui sont tant des entreprises privées, publiques, de l'économie sociale, que des organismes publics ou parapublics (ministères, municipalités, agences, institutions de santé ou d'enseignement) ou des associations sans but lucratif. En 2012-2013, les CCTT ont réalisé 8 678 mandats d'innovation, dont plus de 1 450 projets de recherche appliquée, et ce, dans plus de 3 800 organisations, dont 66 % sont des PME.

Les CCTT sont ancrés et développés en fonction des besoins de leurs milieux respectifs. De ce fait, ils ont développé des approches particulières afin de réaliser des projets de recherche en partenariat qui ont des retombées directes sur le milieu. Ils excellent dans la recherche appliquée et sont des vecteurs importants de l'économie du savoir et du transfert du savoir et savoir-faire.

LE RÉSEAU TRANS-TECH

Quant au Réseau Trans-tech, il représente tous les CCTT et il a comme objectif de concerter l'action des CCTT, de faciliter l'accès à leurs services pour les entreprises et les organismes ainsi que de soutenir les collaborations entre les centres et les autres acteurs de l'innovation que sont les organismes régionaux de développement, les centres de recherche publics ou privés, les universités, les ministères, etc.

1. Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

Mieux soutenir une économie composée majoritairement de PME

Le tissu industriel du Canada est composé à 98% de petites entreprises (moins de 99 employés) qui représentent des contributions au PIB d'environ 30 % (en comparaison à 9% pour les moyennes entreprises et 36% pour les grandes entreprises)¹. qui ont des besoins très différents des grandes entreprises en regard, notamment, du soutien à l'innovation : urgences des demandes, besoins d'accompagnement en innovation du personnel en place, moyens financiers limités, nécessité de formation aux nouvelles pratiques pour le personnel, etc. De par leur mission de formation de personnel hautement qualifié, leur participation active au développement de leur communauté et de leur région ainsi que leur structure souple qui permet de répondre rapidement aux besoins du milieu, les collèges se positionnent comme des acteurs de choix pour accélérer l'innovation chez ces PME.

Pour ce faire, les PME, les collèges et les CCTT ont besoin de programmes d'aide financière adaptés à leur réalité, soit des programmes qui :

- reconnaissent et soutiennent la recherche appliquée pour l'amélioration de procédés et le développement de nouveaux produits, souvent à assez court terme (6 à 18 mois), mais qui permettent aussi des projets à plus long terme pour préparer l'avenir (3 à 5 ans).
- comprennent que le niveau de risque que peut assumer l'entreprise est minime, donc, que plus la recherche est risquée plus l'aide financière doit être élevée.
- soutiennent les entreprises dans le développement de programmes de recherche qui visent à mettre en place une culture de l'innovation qui donnera une longueur d'avance et permettra une différenciation sur les marchés locaux, mais surtout internationaux.

¹ Principales statistiques relatives aux petites entreprises - Août 2013, Recherche et statistique sur la PME, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/02812.html#f10>

- permettent le financement de l'innovation dans un sens plus large que la seule innovation technologique, en offrant une gamme de programmes d'aide financière de la conception à la commercialisation, mais aussi pour améliorer les pratiques de gestion, de communication, la gestion des ressources humaines, l'intégration de la main-d'oeuvre immigrante, etc.

Actuellement, le conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) offre des programmes qui permettent de financer l'innovation technologique dans les entreprises. Des programmes comme le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC). Par contre, et ce, même si les retombées sont extrêmement importantes pour les entreprises, dont les PME, les fonds demeurent nettement insuffisants. Il faudrait ajouter un minimum de 25 M \$ annuellement dans ce programme ICC dédié aux collèges travaillant avec les PME.

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) via son Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) offre aussi des services primordiaux pour les entreprises, par contre, comme c'est le cas du CRSNG, les fonds sont trop limités. Souvent, à mi-année, les fonds sont tous engagés pour l'année financière et les entreprises doivent attendre une prochaine année pour faire une demande. Pour les PME, ce sont bien souvent des opportunités de positionnement stratégique manquées, car, seuls, ils ne sont pas en mesure de réaliser les projets.

Le CNRC-PARI a obtenu des fonds, durant trois ans, pour le Programme pilote d'adoption des technologies numériques (PPATN). Ce programme était primordial pour les entreprises canadiennes qui doivent se mettre à jour dans les technologies numériques... et le programme n'a pas été reconduit. Il serait important de le réactiver et d'y mettre des fonds conséquents.

Le CNRC-PARI a obtenu des fonds, dernièrement, pour le Programme d'accès à l'innovation pour les entreprises (PAIE), afin de soutenir une partie du financement des activités périphériques à l'innovation technologique, mais nécessaires à la commercialisation, des activités nécessaires au positionnement international des entreprises canadiennes. Malheureusement, les fonds étaient très limités et ont vite été épuisés.

Travailler en partenariat au Canada et à l'international

Le financement actuellement accessible pour la recherche dans les collèges et les CCTT favorise peu les collaborations entre les provinces et à l'international, des collaborations nécessaires pour donner plus rapidement accès aux nouveaux savoirs et aux nouvelles technologies aux entreprises canadiennes. Dans une course toujours plus rapide pour des positionnements stratégiques sur des marchés volatils, il s'agit aujourd'hui d'un incontournable.

Pour ce faire, il importe de prévoir dans le budget des mesures qui permettront :

- aux collèges et aux CCTT de travailler en réseau tant à l'intérieur du Canada qu'à l'international. Il doit devenir prioritaire de soutenir financièrement la mise sur pied de réseaux stratégiques de recherche appliquée collaborative pour lesquels les collèges canadiens seraient les acteurs centraux, mais qui permettraient une participation active et une implication de chercheurs internationaux et/ou universitaires et collégiaux qu'ils soient de la recherche appliquée ou fondamentale. Il faut donc offrir un soutien financier pour toutes les étapes nécessaires à la collaboration nationale et internationale, de la participation des chercheurs aux congrès, jusqu'à la participation au travail de recherche de chercheurs étrangers au Canada et aux chercheurs canadiens à l'étranger.

2. Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation ET Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

Du fait qu'ils sont situés partout dans la province, autant dans les régions que dans les grands centres, mais aussi parce qu'ils constituent une porte d'entrée sur l'enseignement supérieur plus facilement accessible que les universités, les collèges et leurs CCTT (et les Centres d'accès à la technologie (CAT) dans les autres provinces) permettent aux Canadiens d'avoir accès à une formation et à un savoir de haut niveau menant à des emplois de qualité, bien rémunérés, qui leur permettront de contribuer activement à la vitalité économique du Canada.

Par ailleurs, les collèges et leurs CCTT spécialisés en pratiques sociales novatrices interviennent aussi avec les organismes locaux (qu'il s'agisse d'organismes à but non lucratif, d'associations, de régions ou d'organisations communautaires) pour apporter de l'aide, trouver des réponses ou développer des outils d'intervention dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la formation et trop peu de financement existe actuellement pour les soutenir dans ce travail.

Il importe donc de prévoir dans le budget des mesures qui permettront de :

- financer des stages collégiaux pour faire le maillage entre les entreprises et les institutions de savoir et de recherche que sont les collèges et les CCTT.
- développer des programmes d'aide financière qui permettront aux chercheurs des collèges et des CCTT (et des CAT ailleurs au Canada) qui évoluent dans le domaine des pratiques sociales novatrices de travailler avec les milieux qui ont peu de moyens financiers, mais des besoins importants qui ont des répercussions sur l'ensemble de la société canadienne. Un programme en ce sens est en cours d'élaboration au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), mais n'est toujours pas en vigueur.

3. Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures

Les collèges et les CCTT possèdent des infrastructures de recherche de haut niveau et à la fine pointe des dernières technologies, nécessaires tant à la formation que pour offrir des services d'innovation aux entreprises.

De ce fait, il importe de prévoir dans le budget des mesures qui permettront de :

- maintenir le niveau de ces infrastructures par des budgets conséquents pour l'accès à de nouveaux équipements toujours plus à jour.
- donner accès aux collèges et aux CCTT aux coûts indirects de la recherche afin qu'ils aient les moyens financiers pour bien exploiter leurs infrastructures et pour les maintenir en état.

Finalement, il est important de noter que, pour tous les programmes d'aide financières développés pour une utilisation par les collèges et leurs CCTT, il est primordial de reconnaître à titre de dépenses admissibles les salaires des professeurs et de professionnels de recherche. N'étant pas rémunérés de la même façon que dans les institutions universitaires, il devient impossible pour ceux-ci de faire de la recherche si leurs salaires ne sont pas compensés.

Pour toute information supplémentaire communiquez avec :

Mme Claire Boulé
Directrice générale
Réseau Trans-tech
2750, rue Einstein, bureau 316
Québec (Québec) G1P 4R1
Courriel : cboule@reseautranstech.qc.ca
Tél. : 418 653-6763 ou 418 576-2190